

Commune de Saint Jean de Beauregard

Canton des Ulis
Département de l'Essonne

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 10 avril 2018 - COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 9	Présents : 5	Représentés : 1	Votants : 6
Date de la convocation : 5 avril 2018	Date de la séance : 10 avril 2018		
Étaient présents : François FRONTERA, Maire, François de CUREL, 1 ^{er} Adjoint, Gérard BOUSQUET, 2 ^{ème} Adjoint, Marie-France CHARLOPIN, Dominique LAGONOTTE, Conseillers Municipaux			
Étaient absents représentés : Lisa FRYK a donné procuration à Dominique LAGONOTTE			
Absents excusés : ou Absents : Francine NEMA, Mickaël MIOTTO, Alexander CHRISTIE			
Secrétaire de séance : François de CUREL		Président de séance : François FRONTERA	

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire ouvre la séance le 10 avril 2018 à 20h45. Il procède à l'appel nominatif des présents.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur le Maire nomme Monsieur de CUREL qui accepte de tenir un compte rendu des débats et délibérations.

Procès-verbal de la précédente séance :

Monsieur le Maire résume les points principaux du compte-rendu de la séance précédente qui ne donne lieu à aucune observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2018-04/07 **Approbation de la conformité du Compte Administratif au Compte de Gestion 2017 et Approbation du Compte Administratif 2017 et du Compte de Gestion 2017 (M14)**

L'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier en poste à Limours et que le Compte de Gestion 2017, établi par ce dernier, est conforme au Compte Administratif 2017 de la Commune.

Les dépenses et recettes se décomposent comme suit :

en euros	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Mandats émis	328 870.38 €	195 309.28 €
Titres émis	375 595.49 €	103 250.14 €
Résultat de l'exercice 2017	<i>(excédent)</i> 46 725.11 €	<i>(déficit)</i> - 92 059.14 €
Résultat clôture 2016	425 748.44 €	- 81 930.78 €
<i>Part affectée à l'investissement 2017</i>	81 930.78 €	
Résultat global Clôture 2017	390 542.77 €	<i>(déficit)</i> - 173 989.92 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif 2017 et du Compte de Gestion 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence du Maire, M. François FRONTERA, à l'unanimité :

- Approuve la conformité entre le compte de gestion du receveur et le compte administratif de l'ordonnateur,
- Approuve le compte administratif et donne quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion,
- Approuve le compte de gestion du receveur.

2018-04/08 **Affectation du résultat du Compte Administratif 2017**

Considérant que le Compte Administratif 2017 présente :

- un excédent de fonctionnement de : 390 542.77 €
- un déficit d'investissement de : - 173 989.92 €
- un besoin de financement de la section d'investissement à : 173 989.92 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture 2017 de la façon suivante :

- Section d'Investissement RI - 1068 : 173 989.92 €
- Section d'Investissement DI - 001 : -173 989.92 €
- Section de Fonctionnement RF - 002 : 216 552.85 €

2018-04/09 Vote des taux d'imposition 2018

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 3 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter, pour l'année 2018, les taux d'imposition des taxes directes locales et de les conserver comme suit :

- Taxe d'habitation 6,23 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 9,13 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 27,88 %

et fixe la somme de 171 206.00 euros le produit fiscal attendu des impôts locaux, au titre de l'exercice 2018.

2018-04/10 Vote du Budget Primitif 2018 de la Commune

Monsieur de Curel expose les différentes lignes des budgets de Fonctionnement et d'Investissement en dépenses et en recettes. Il détaille également les principaux travaux envisagés pour 2018 ainsi que le montant des subventions connues à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	582 287.32 €
	Recettes	582 287.32 €
Section d'investissement	Dépenses	411 063.66 €
	Recettes	411 063.66 €
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2018	Dépenses	993 350.98 €
	Recettes	993 350.98 €

2018-04/11 Subvention de la Caisse des Écoles - Année 2018

Vu le projet de budget 2018 de la Caisse des Écoles et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder à la Caisse des Écoles une subvention de 2 000 € et prend acte que la dépense est prévue au BP 2018 à l'article 6573.

2018-04/12 Vote des Subventions aux Associations - Année 2018

Après l'exposé de Monsieur le Maire des demandes faites par les associations pour l'année 2018 et le rappel du montant alloué par le BP 2018 à l'article 6574, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la répartition suivante :

Association	Montant 2018
Association des Familles de Saint Jean de Beauregard	1 000.00 €
COSB	600.00 €
Carrefour des Solidarités	280.00 €
La tomate contre la dystonie	150.00 €
Les Oisillons	50.00 €
Office du tourisme de la Vallée de Chevreuse	100.00 €
ADMR	350.00 €
Association des Anciens Combattants	150.00 €
DDEN	70.00 €
Office du tourisme du Pays de Limours	150.00 €
Ligue contre le Cancer	150.00 €
Total des subventions à verser :	3 050.00 €

Soutien unanime du Conseil Municipal au texte proposé par Monsieur VIGIER, Président de l'Association « Les Villes du RER B SUD » et Maire de Bures sur Yvette, en faveur du choix prioritaire des travaux d'infrastructure en Île de France pour le RER B Sud dont le manque d'entretien et d'investissement pendant 30 ans a conduit à de graves difficultés de fonctionnement au quotidien pour le million d'utilisateurs.

Points divers (hors Ordre du Jour) :

* M. le Maire informe le Conseil

* Décharge sauvage à la Gâtine annoncé par Marie-France CHARLOPIN. Monsieur le Maire a prévu de faire placer un appareil photo « espion ».

* Monsieur LAGONOTTE attire l'attention sur les trous dans la Grande Rue. Monsieur le Maire précise que les entreprises d'électricité devraient prochainement reboucher les trous et rebitumer la chaussée.

* Monsieur BOUSQUET évoque le projet d'une déviation à la hauteur de l'école. Monsieur le Maire rappelle que ce point devrait être évoqué lors de travaux de mise à jour du PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.